

Introduction

Cher(e) camarade,

Au lendemain des résultats tant attendus du vote pour les européennes, il est grand temps ou peut-être trop tard, de réagir.

En effet, la CGT porte une grande responsabilité dans notre société d'aujourd'hui !

La CGT du conseil général, au nom des agents, n'a de cesse d'interpeller notre employeur sur notre devenir ! Celui-ci ne daigne même plus nous répondre, tandis que de nombreux services du conseil général éclatent suite à des réorganisations mises en place sans concertation avec le personnel et que de nombreuses missions sont livrées au privé ! Ceci amène du mal-être pour beaucoup d'agent et du malheur !

Notre employeur applique clairement la RGPP sarkozyste (révision générale des politiques publiques) même si elle porte désormais un autre nom ? Quel avenir pour nos emplois au conseil général ? Quel devenir pour nos missions ?

Sa chère collègue, madame la Ministre de la décentralisation, Maryse Lebranchu, pour ne pas la citer, " expliquait ce 27 mai 2014 à l'Assemblée Nationale que la réforme territoriale passera par deux projets de loi : un sur "les compétences" et l'autre "sur la nouvelle carte des régions et les modes de scrutin".

L'Union Européenne persiste à imposer l'austérité qui ruine les peuples, détruit les politiques sociales, les acquis du siècle dernier et enrichit les actionnaires et les banquiers !

L'adoption du traité sur la stabilité, la convergence, la gouvernance européenne et sa transcription dans le programme de stabilité 2012-2017 contribuent singulièrement à l'aggravation des politiques d'austérité et budgétaires dans toute l'Union Européenne. Le grand marché transatlantique destiné à contrer les économies chinoise et russe balaiera les derniers vestiges de nos droits et protections. Le commerce et la finance dirigent le monde.

Pour atteindre ce conformisme budgétaire, la réduction massive de la dépense publique sera enclenchée et l'augmentation des prélèvements fiscaux également !

Notre cher gouvernement prétendûment de gauche joue la carte d'un projet politique libéral, qui exacerbe les difficultés des français, opposent les salariés du privé et du public entre eux, les salariés aux chômeurs, les chômeurs aux réfugiés et aux immigrés, attise les haines et conduit le pays au déclin !

Tout ceci alimente le fatalisme et la résignation ou le fanatisme et la colère mal dirigée, ouvrant ainsi les portes à des délires idéologies et à des partis politiques extrêmement dangereux !

Le gouvernement tourne le dos aux attentes sociales de plus en plus criantes et compromet donc une mise en oeuvre d'une relance attendue et possible, à partir d'alternatives qui se donneraient les moyens du changement.

Nous devons nous rassembler et construire une riposte à la hauteur de l'attaque frontale que nous subissons.

Christophe Candelier – Jean-Pierre Détrez – Yves Schlageter
Secrétariat général *intérimaire*
03 juin 2014

Cgt des Personnels du Département du Nord
« La mémoire des luttes ouvrières »



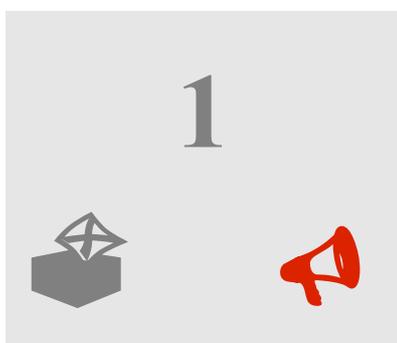
Projets *et* perspectives du Secrétariat Général

Camarades,

L'année 2014 est importante pour la CGT des Personnels du Département du Nord :

- la perspective des élections professionnelles doit responsabiliser chacun sur les vraies luttes qui doivent être menées d'ici là ;
- la succession des deux anciennes SG doit être réglée dès aujourd'hui par le vote des camarades à cette AG.

Nous proposons des pistes de travail qui devront être parallèles, transparentes et efficaces.



Les élections professionnelles

Un groupe de travail spécifique devra être constitué, d'une demi-douzaine de personnes maximum.

Objectifs

- être le syndicat majoritaire au sein du CG 59 à l'issu de ce scrutin,
- préparer une campagne pour le 30 juin 2014 (directeur de campagne, listes, professions de foi, communication...).



Les statuts et le règlement intérieur

Ces deux documents sont indispensables :

- pour fixer le cap de travail à la CGT 59,
- aux élections professionnelles, car ils poseront de nouvelles bases de travail.
 - l'un existe mais doit être amélioré,
 - l'autre doit décliner le premier

Modalités

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues : une demi-douzaine de personnes maximum aidées par le nouveau secrétariat général.

Ce groupe devra présenter aux membres de la CE, ces deux documents **pour le 30 juin 2014 impérativement et devront être conformes à l'esprit du statut actuel.**

Ces camarades se verront attribuer les dispenses syndicales nécessaires à l'élaboration de ce travail sur convocation écrite. Il est de notoriété publique que le solde des autorisations d'absence de service de la CGT 59 est insuffisant pour couvrir toute la campagne des élections professionnelles.

Si les statuts sont modifiés, ils seront soumis à la commission exécutive puis présentés en AG des syndiqués.

Le règlement intérieur sera validé par la commission exécutive sauf s'il entraîne des modifications statutaires. Dans cette hypothèse, il sera validé également par l'AG.

3

Le bureau

C'est le véritable « poumon » du syndicat. Chacun de ses membres sera responsable du suivi de dossiers : syndicalisation, propagande, trésorerie, dossiers des agents par spécialité si besoin, etc.

Il se réunira **une fois par mois** sauf circonstances exceptionnelles et sur accord du secrétariat général.

4

La Commission Exécutive (ou CE)

Elle administre et organise le syndicat conjointement au bureau.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Elle se réunira **tous les deux mois** sauf circonstances exceptionnelles et sur accord du secrétariat général.



5

Activité syndicale

a - La défense des agents

Principe : défendre prioritairement les agents syndiqués car la CGT parle en leur nom.

Les appels téléphoniques et les demandes lors des permanences devront systématiquement faire l'objet d'une information au secrétariat général. Des outils de travail simples peuvent être mis en place pour assurer la communication entre les camarades.

b - Les actions

Les modalités des heures d'information mensuelles devront être revues pour les rendre plus efficaces (plan de communication, préparation, zone géographique, comptes-rendus, etc).

c - L'info-com et la propagande

Elles sont indispensables pour faire connaître nos actions et gagner ainsi en légitimité auprès des agents du département (et des voix lors des élections professionnelles). Elles relaieront toute l'activité et les actions du syndicat et utiliseront tous les moyens dont dispose le syndicat (intranet, messageries, listes de diffusion, blogs, tracts).





6



Vie syndicale

a - Les remboursements de frais

Les déplacements devront, au préalable, être expressément approuvés par la Ce et le secrétariat général. Ils seront organisés par zones géographiques : les camarades présents sur ces zones seront prioritairement sollicités.

b - autorisations d'absence et décharges

Afin de faire participer le plus possible de syndiqué(e)s, les décharges seront attribuées prévisionnellement par semestre. Les autorisations d'absence seront toujours justifiées au préalable auprès du bureau ou de la CE par une action programmée, un travail de fond sur dossier, une production écrite, une réunion extérieure, une heure d'information mensuelle, une distribution de tract, etc. Les sections adopteront un fonctionnement identique.

c - les élus

Les élus travailleront les dossiers en amont et participeront à l'information ultérieure. Ils seront à l'initiative de revendications ou d'actions.

d - Les formations syndicales

La légitimité d'un syndicat passe notamment par des bonnes réponses aux demandeurs. Il est important que les camarades qui s'engagent dans des instances et/ou le suivi de dossiers, maîtrisent des notions de base : ils devront s'engager dans un programme de formations assurées par la CGT.

*Cgt des Personnels du Département du Nord
« sans compromis de dernière minute »*

